

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 20 MAI 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2023

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-445 du 14 avril 2021 relatif aux secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 modifiant les conditions d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

A R R Ê T E :

Article 1er : La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de 2023, est fixée comme suit :

Madame Catherine OLLIVIER

Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente ;

Madame Natacha ALLEGROS

Attachée d'administration de l'Etat de la Caisse des dépôts et consignations

Madame Céline NAUDAIN-VARELA

Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur Sébastien NOIX

Attaché d'administration de l'Etat de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur Frédéric PRUVOST

Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Monsieur Frédéric PRUVOST.

Article 2 : Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le **20 MAI 2022**

Pour le directeur général,
Le directeur des ressources humaines du Groupe
et de l'Etablissement public

Paul PENY